



**FORMULAIRE POUR L'ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT  
DE FOURNITURES SCOLAIRES  
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

**Responsable de l'enfant :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

**Enfant :**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Fréquentera le collège de : .....

Fréquentera le lycée de : .....

L'attribution de bons d'achat pour les enfants de VILLERUPT **fréquentant tous les établissements secondaires de Villerupt ou des communes extérieures (collèges et lycées)** se déroulera ainsi :

Le bon d'achat sera d'une valeur de 40,00 € et attribué jusqu'au quotient familial 921 € pour les collégiens.

Le bon d'achat sera d'une valeur de 45,50 € et attribué jusqu'au quotient familial 921 € pour les lycéens.

Documents à fournir pour le calcul du quotient familial :

- **Déclaration de l'imposition 2021 + montant des allocations familiales et sociales et autres bourses et pensions alimentaires**

Le calcul du quotient familial est établi comme suit :

$\frac{1}{12}$  du revenu annuel de l'année 2021 + prestations familiales et sociales du mois de calcul  
divisé par le nombre de parts

Les bons sont à retirer auprès du Service Enfance / Enseignement situé à l'Espace Jeunesse, Rue Henri Wallon à Villerupt, sur présentation de ce formulaire de demande et en apportant les documents demandés.

**Ces bons seront distribués du lundi 11 juillet au vendredi 30 septembre 2022 inclus.**

**Un certificat de scolarité sera exigé pour les enfants à partir de 16 ans.**

**Pierrick SPIZAK,**  
Maire

**Audrey SPILERS,**  
Adjointe à l'Enfance,  
l'Enseignement et la Jeunesse